



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
et
Mor
be



04159526

Deposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de HUY, aux fins
de publicité au M.B. ou B.N.
08 NOV. 2004
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/11/2004 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **MYG AGRI**

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité illimitée

Siège : Rue Terre du jardin, 5 à 4190 MY

N° d'entreprise : 457333323

Objet de l'acte : **CONVERSION DU CAPITAL SOCIAL, AUGMENTATION DE LA PART FIXE DU CAPITAL. DEMISSION&ADMISSION D'ADMINISTRATEURS**

Texte : Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2003 et pour se mettre en conformité avec le code des sociétés il est décidé de :

I. Compléter l'Art 1^{er} par : " La société adopte la forme de la société coopérative à responsabilité illimitée Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres pièces émanant de la société, la dénomination « MYG AGRI » doit être précédée ou suivie immédiatement et de façon lisible des mots « société coopérative à responsabilité illimitée » ou des initiales « S.C.R.I. » Le siège social peut être transféré à tout endroit en Belgique par simple décision de l'organe de gestion qui a tous les pouvoirs aux fins de faire constater authentiquement la modification des statuts qui en résulte et supprimer en ligne deux le mot "solidaire"

II. Augmenter la part fixe du capital de soixante trois euro et dix neuf cent (63 19€) pour le porter à sept mille cinq cents euros (7 500€) Cette augmentation de capital se fera sans apports nouveaux et sans création de parts sociales nouvelles, par incorporations au capital d'une somme de soixante trois euros et dix neuf cents à prélever sur la réserve légale figurant dans le bilan au 31/12/2002 et approuvé par l'assemblée générale du 26 mai 2003

Suite à la l'augmentation de capital , les statuts ont été modifiés comme suit

Suppression de l'article 4 et remplacement par

Le capital social est illimité. La part fixe est de 7 500 € (sept mille cinq cents Euros).

Le capital est représenté par 30 parts sociales de deux cents cinquantes euros (250€) de valeur nominale. En dehors des parts représentant les apports, il ne peut être créé aucune autre espèce de titres, sous quelque dénomination que ce soit

Un nombre de parts sociales souscrites correspond à la part fixe du capital devra à tout moment être souscrit »

M. Gérard Rixhon et Marc Paquay désirent être membre de la coopérative. Ils viendront en remplacement de M. Michel Haufroid agriculteur sortant

M. Michel Haufroid se retire comme associé et comme administrateur. C'est Gérard Rixhon qui reprend sa place d'administrateur.

Liste des associés

M. Gérard RIXHON , agriculteur, domicilié Rue au Clocher, 14 à 4190 MORTEHAN FERRIERES et enregistré sous le N° national 700920 161 93

M. Gérard PAQUAY , agriculteur, domicilié Ferme de Fermine, 1 à 6941 IZIER et enregistré sous le N° national 531229 129 04

M. Marc PAQUAY, agriculteur, domicilié Rue de l'Argoté, 11 à 6941 IZIER et enregistré sous le N° national 770531 213 24

M. Yves PAQUAY, agriculteur, domicilié Rue Terre du Jardin, 5 à 4190 MY FERRIERES et enregistré sous le N° national 551122 129 55

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

Titulaires des parts sociales

Gérard RIXHON	2 parts sociales
Gérard PAQUAY	10 parts sociales
Marc PAQUAY	10 parts sociales
Yves PAQUAY	8 parts sociales

Composition du conseil d'administration

Yves PAQUAY, Administrateur délégué
Gérard RIXHON, Administrateur
Gérard PAQUAY Président du conseil d'Administration

Yves PAQUAY
Administrateur délégué

Gérard RIXHON
Administrateur

Gérard PAQUAY
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/11/2004- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

<u>Au recto</u>	Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
<u>Au verso</u>	Nom et signature